

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 24 mai 2018 relatif à l'ouverture, au nombre et à la répartition des postes offerts au recrutement sans concours d'adjoints techniques de la police nationale au titre de l'année 2018 pour l'école nationale supérieure de la police

NOR : INTC1812374A

Par arrêté du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, en date du 24 mai 2018 est autorisé au titre de l'année 2018, l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de la police nationale pour l'école nationale supérieure de la police.

L'organisation de ces recrutements sans concours est à la charge des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI) cités à l'article ci-après.

Le nombre total de postes offerts est fixé à 5 répartis comme suit :

SGAMI	Spécialité	Nombre de postes offerts
ZDS Paris	Hébergement, restauration	3
Sud-Est	Entretien, logistique, accueil et gardiennage	1
	Hébergement, restauration	1
TOTAL		5

Les modalités de déroulement de ces recrutements seront établies conformément à l'article 5 du chapitre II du décret 2006-1761 du 23 décembre 2006 susvisé et feront l'objet d'arrêtés pris par les autorités responsables de leur organisation.

Les lauréats devront accepter l'affectation qui leur sera notifiée au moment de leur nomination en vue de leur prise de fonctions. Ils seront réputés renoncer au bénéfice de leur réussite s'ils ne rejoignent pas leur poste dans le délai qui leur sera imparti au moment de la notification d'affectation.